

## COMMUNE : SERVIES

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

<b>1. Annexe à l'arrêté préfectoral</b>	N°	2190	du	16 janvier 2006	Mis à jour le	20 septembre 2012
---	----	------	----	-----------------	---------------	-------------------

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles (PPRN)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRN

**OUI**

PPR INONDATION AGOUT EN AVAL DE CASTRES APPROUVE LE 24/12/2002				
				PPR RETRAIT GONFLEMENT D'ARGILES APPROUVE LE 13/01/2009

Les documents de référence sont :

DOSSIERS DU OU DES PLANS DE PREVENTION DES RISQUES

PORTE A CONNAISSANCE DES RISQUES MAJEURS NATURELS ET TECHNOLOGIQUES (ANCIEN DOSSIER COMMUNAL SYNTHETIQUE).

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRT

**NON**

	Aléas	
	Aléas	

Les documents de référence sont : arrêté portant prescription du PPRT.

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement.

**La commune est située dans une zone de sismicité très faible : zone 1**

#### Pièces à joindre

**5. Etat des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle** consultable sur le site Internet des services de l'Etat dans le Tarn ([www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr)) à la rubrique « les risques majeurs ».

#### 6. Cartographie

**Cartes des risques** extraites de la cartographie informative consultable sur ce même site Internet permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte.

**IMPORTANT : En cas de litige, seuls les documents graphiques originaux annexés aux arrêtés préfectoraux relatifs aux plans de prévention des risques naturels et technologiques font foi.**

Date d'élaboration de la présente fiche : 20 septembre 2012